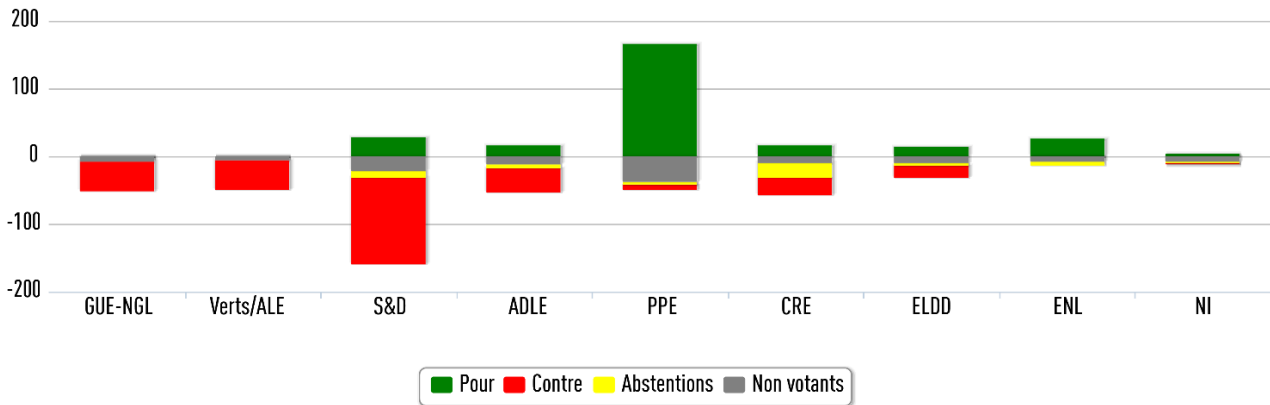
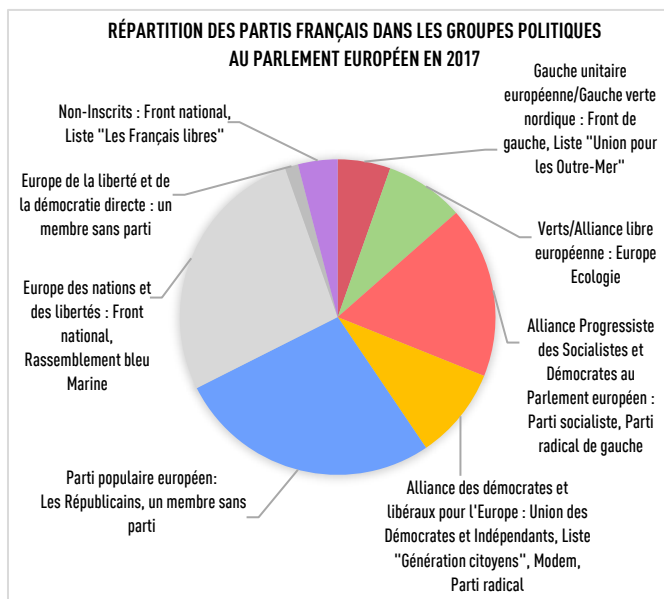


Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens



Deux mois après les attentats de Nice, les députés européens ont voté sur un amendement défendant les droits des employeurs à interdire les symboles religieux sur le lieu de travail quand il s'agit de symboles qui portent atteinte aux droits des femmes et peuvent entraîner des problèmes de sécurité. Ce vote résonne particulièrement dans le contexte français, la France ayant déjà interdit le port du voile dans les écoles publiques, ainsi que la burqa et le niqab (des voiles qui couvrent le visage des femmes).



La majorité des députés français de l'Est a voté pour l'interdiction des symboles religieux.

Les Républicains et les membres du Front national ont voté conformément à la position conservatrice de leurs groupes, à l'exception notable de Nadine Morano (Les Républicains) qui s'est opposée à cette interdiction.

Par ailleurs, Nathalie Griesbeck (Mouvement Démocratique, ADLE) n'a pas suivi son groupe politique et elle a soutenu l'interdiction des symboles religieux sur les lieux de travail. Quant au seul député socialiste de cette circonscription, Édouard Martin, il était absent lors du vote.

Les employeurs devraient-ils interdire les signes religieux au travail ?

Le vote des parlementaires européens d'Est*.

Pour

Dominique BILDE



Front national

ENL

Jean-Francois JALKH



Front national

ENL

Sophie MONTEL



Front national

ENL

Florian PHILIPPOT



Front national

ENL

Nathalie GRIESBECK



Mouvement Démocrate

ADLE

Arnaud DANJEAN



Les Républicains

PPE

Anne SANDER



Les Républicains

PPE

Contre

Nadine MORANO



Les Républicains

PPE

Absent

Edouard MARTIN



Parti socialiste

S&D